

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-1409

présenté par

M. Coquerel, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:**

- I. – L'article 1741 A du code général des impôts est abrogé.
- II. – L'article L. 228 du livre des procédures fiscales est abrogé.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime la Commission des infractions fiscales, plus connue sous le nom de « verrou de Bercy », afin de séparer la justice fiscale du pouvoir exécutif, retirant par là même au ministère de l'économie et des finances le pouvoir discrétionnaire d'épargner un fraudeur.

Ce nouvel amendement permet ainsi de garantir pleinement l'égalité devant la loi, et l'égalité de traitement de tous les délinquants fiscaux.